

L'Observatoire économique et social

Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,4 % au premier trimestre 2015

Les remboursements de soins de ville du régime agricole reculent de - 0,4 % au premier trimestre 2015 en données CVS-CJO, annulant la hausse de + 0,4 % enregistrée précédemment. Malgré cette baisse, le niveau atteint reste élevé par rapport à la période 2012-2014.

Ce recul est davantage porté par le régime des non-salariés agricoles (- 0,5 %), dont la décroissance des dépenses est régulière, que par le régime des salariés agricoles (- 0,2 %).

Les remboursements de soins de ville du régime agricole représentent 6 % de l'ensemble des remboursements, tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie dont la maternité et accidents du travail, il a remboursé 1,2 milliard d'euros au premier trimestre 2015 pour les seuls soins de ville, soit 6 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie confondus.

Les non-salariés agricoles bénéficient de 57 % des remboursements de soins de ville du régime agricole alors qu'ils ne représentent que 45 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. Plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD) que les salariés agricoles, ils sont globalement plus consommateurs de soins.

La baisse tendancielle de la population non salariée protégée en maladie se poursuit, de l'ordre de - 3,0 % par an, alors que la population des salariés agricoles est très dynamique (+ 2,3 % sur un an), justifiant ainsi une évolution supérieure de leurs dépenses.

Baisse conjuguée des remboursements de prescriptions et des honoraires privés

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole reculent de - 0,4 % entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015 (graphique 1 et tableau 1). Ils reviennent au niveau atteint au troisième trimestre 2014.

Cette évolution résulte principalement du repli conjugué des remboursements de prescriptions pharmaceutiques, des médecins spécialistes, des indemnités journalières, des actes des biologistes et des frais de transport. La baisse de ces postes est cependant atténuée par la progression des remboursements de soins délivrés par les infirmiers, les médecins généralistes et les produits de la LPP.

La baisse des remboursements de soins de ville est plus accentuée dans le régime des non-salariés agricoles que dans celui des salariés agricoles. Le premier amorçait déjà une baisse au dernier trimestre 2014 (- 0,1 %), elle s'intensifie ce trimestre (- 0,5 %). Pour les salariés agricoles, la tendance haussière du quatrième trimestre 2014 (+ 1,1 %) s'inverse avec une légère baisse de - 0,2 %.

Graphique 1
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)

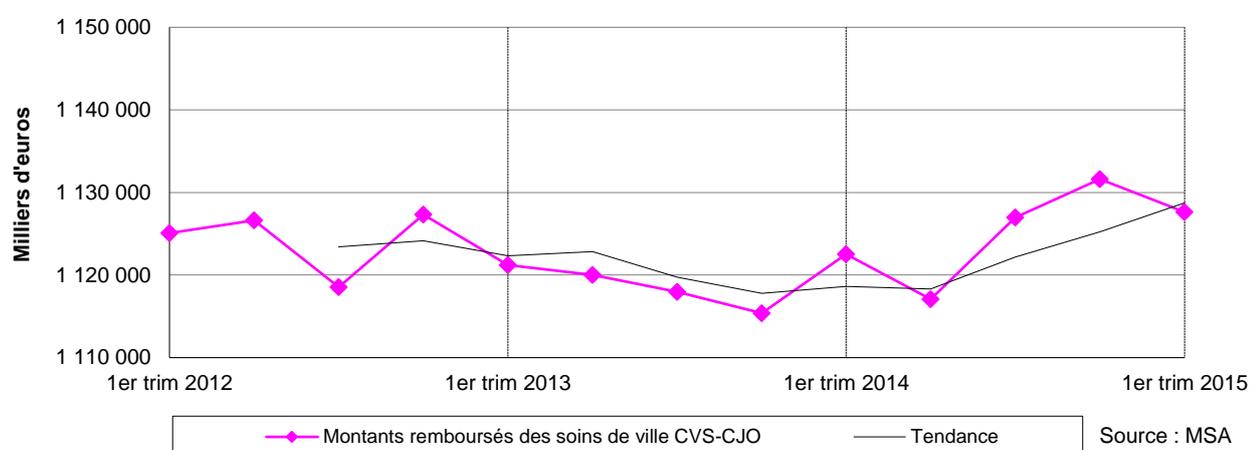


Tableau 1
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (hors IJ, autres)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
1er trimestre 2014	+0,8%	-0,2%	+0,4%	-0,2%	+0,6%	+0,1%
2e trimestre 2014	-1,4%	-1,7%	-0,6%	-0,5%	-0,5%	-0,3%
3e trimestre 2014	+0,3%	-1,0%	+1,0%	+0,6%	+0,9%	+0,8%
4e trimestre 2014	+0,0%	-0,3%	+0,6%	+1,3%	+0,4%	+1,5%
1er trimestre 2015	-0,1%	-1,2%	-0,3%	+0,6%	-0,4%	+0,5%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

Stabilité des remboursements des médecins généralistes dans un contexte de grève administrative et de pic épidémique

Au premier trimestre 2015, les remboursements d'honoraires privés (actes médicaux et dentaires, hors paiements forfaitaires trimestriels FMT-RMT-MPA) enregistrent une légère décroissance de - 0,1 %. Cette évolution intervient après une phase d'atonie au quatrième trimestre 2014, et s'inscrit dans un double contexte : la grève administrative des médecins amorcée en décembre 2014, prolongée en janvier et février 2015 a généré un retard de liquidation dans les caisses ; de plus, le pic épidémique de la grippe, a été plus marqué que l'an dernier.

Cela se traduit par des évolutions mensuelles faibles en janvier 2015 suivies de rattrapages en février et mars 2015.

Les évolutions des remboursements des deux régimes agricoles suivent leurs tendances respectives du trimestre précédent : la baisse des remboursements pour les non-salariés agricoles (- 0,7 % au premier trimestre 2015 après - 0,9 % au quatrième trimestre 2014) et, la hausse se poursuit mais de façon plus modérée pour le régime des salariés (+ 0,6 % après + 1,1 %).

Cette légère baisse des honoraires privés résulte du recul des remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes, tandis que ceux des médecins généralistes sont stables (tableau 2).

Tableau 2
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS/CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
1er trimestre 2014	-1,2%	-5,0%	-0,6%	-6,0%	+2,2%	+2,5%	+2,3%	+3,1%
2e trimestre 2014	+0,1%	-3,4%	-0,5%	-3,9%	-2,1%	-0,5%	-2,1%	-0,7%
3e trimestre 2014	-0,5%	-3,2%	-0,2%	-3,6%	+2,0%	+2,1%	+1,9%	+2,2%
4e trimestre 2014	-2,5%	-4,1%	-2,2%	-3,5%	+0,5%	+2,6%	+0,6%	+2,6%
1er trimestre 2015	+0,1%	-2,7%	+1,0%	-1,9%	-0,3%	+0,1%	+0,4%	+0,7%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

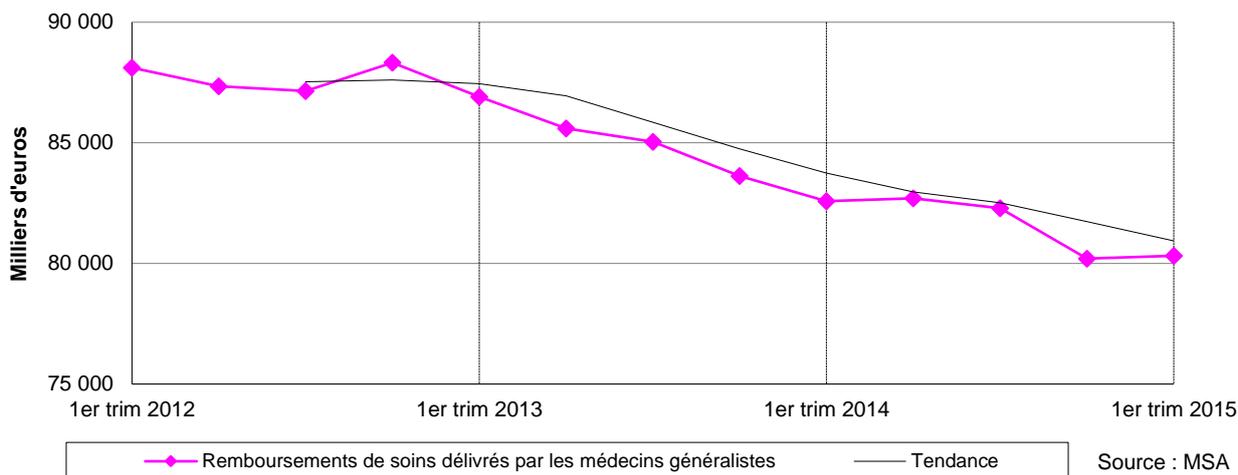
Pour les médecins généralistes, après deux trimestres consécutifs de baisse (- 0,5 % puis - 2,5 % aux troisième et quatrième trimestres 2014), les dépenses se stabilisent au premier trimestre 2015 (+ 0,1 %). Leur activité progresse de + 1,0 % grâce à la dynamique des consultations (+ 1,6 %). De son côté, la baisse tendancielle des visites s'atténue (- 1,5 % après - 3,5 % — graphique 2).

L'évolution des remboursements des médecins généralistes est portée par le régime des salariés agricoles (+ 1,3 %) alors que le fléchissement se poursuit dans le régime des non-salariés agricoles (- 0,7 %). Pour ces derniers, ce nouveau recul est de moindre ampleur qu'au quatrième trimestre (- 3,2 %) mais s'inscrit dans une tendance de long terme amorcée depuis la fin 2011.



Graphique 2

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



Léger recul des remboursements des médecins spécialistes

Les soins délivrés par les médecins spécialistes évoluent à la baisse (- 0,3 % au premier trimestre 2015), mais englobent deux dynamiques contrastées : la baisse des actes cliniques s'accroît alors que les remboursements au titre des actes techniques poursuivent leur hausse (graphique 3).

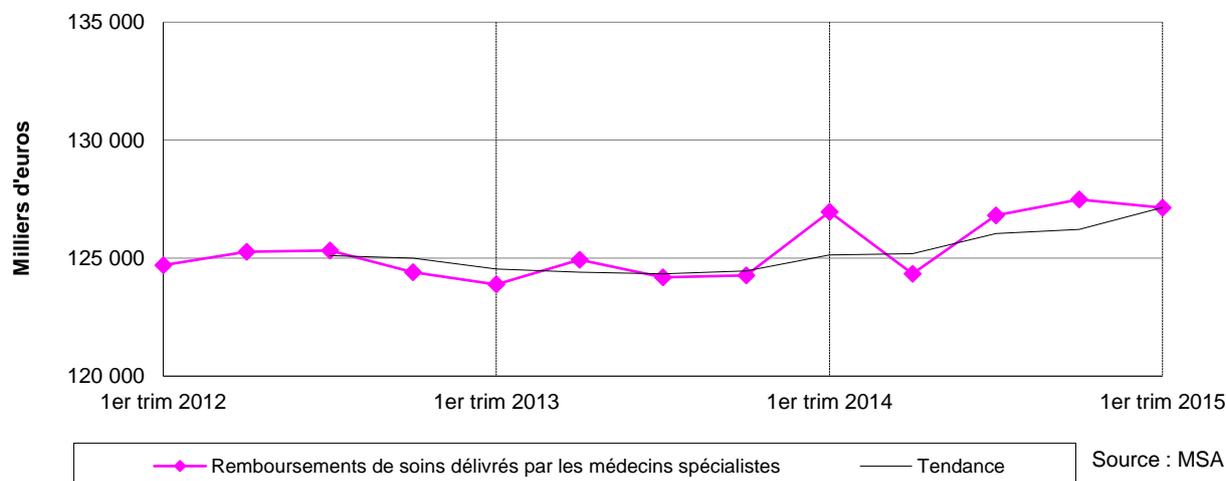
La baisse du nombre de consultations est notable (- 2,8 %) et concerne les deux régimes avec des montants de remboursement en baisse de - 2,9 % pour les salariés et - 2,2 % pour les non-salariés.

Les actes techniques qui correspondent aux trois quarts de l'activité des médecins spécialistes connaissent une progression plus contenue (+ 0,4 % après respectivement + 1,9 % et + 0,6 % au troisième et quatrième trimestre 2014). Cette progression est cependant insuffisante pour maintenir le niveau des remboursements des honoraires des médecins spécialistes, dans un contexte de forte baisse des actes cliniques (- 2,6 %).

La modération de l'évolution des remboursements des actes techniques concerne les salariés agricoles (+ 0,7 % après + 1,7 % le trimestre précédent), celle des non-salariés agricoles étant plus stable (+ 0,1 % après - 0,2 %).

Graphique 3

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)



Recul ou décélération de l'ensemble des postes des prescriptions

Après leur progression au quatrième trimestre 2014 (+ 0,6 %), les remboursements de prescriptions amorcent une baisse de - 0,3 % au premier trimestre 2015 (graphique 4). Ce recul touche les deux régimes agricoles : - 0,2 % pour les salariés agricoles et - 0,4 % pour les non-salariés. Pour les premiers, l'écart d'évolution entre les deux trimestres est plus nette (- 1,6 point) que pour les seconds (- 0,5 point).

Ce repli des remboursements de prescriptions recouvre les postes de la pharmacie (- 0,6 %), de la biologie (- 3,3 %) et des transports (- 1,2 %). Les deux postes encore en croissance sont cependant en décélération : les auxiliaires médicaux (+ 0,5 % après + 0,7 %) et les produits de la LPP (+ 0,6 % après + 1,6 %) (tableau 3).

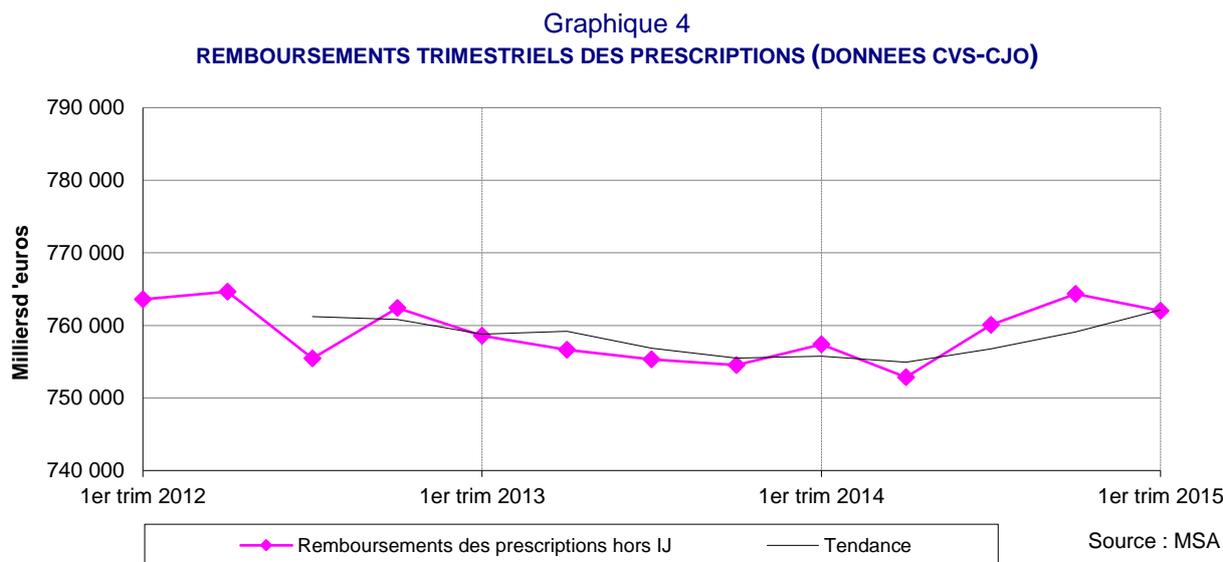


Tableau 3
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE (EN %) – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Pharmacie		LPP		Biologie		Transport	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
1er trim. 2014	+0,8%	+2,6%	-0,3%	-3,2%	+0,5%	+2,2%	+0,8%	-0,3%	+1,6%	+2,2%
2e trim. 2014	+0,3%	+1,8%	-0,8%	-2,5%	-0,1%	+1,4%	-4,9%	-4,0%	-0,4%	+1,0%
3e trim. 2014	+1,0%	+2,5%	+1,1%	-0,7%	+1,3%	+2,1%	+2,7%	-1,0%	-1,1%	-0,3%
4e trim. 2014	+0,7%	+2,8%	-0,0%	-0,0%	+1,6%	+3,3%	-1,1%	-2,6%	+2,4%	+2,4%
1er trim. 2015	+0,5%	+2,5%	-0,6%	-0,3%	+0,6%	+3,4%	-3,3%	-6,6%	-1,2%	-0,3%

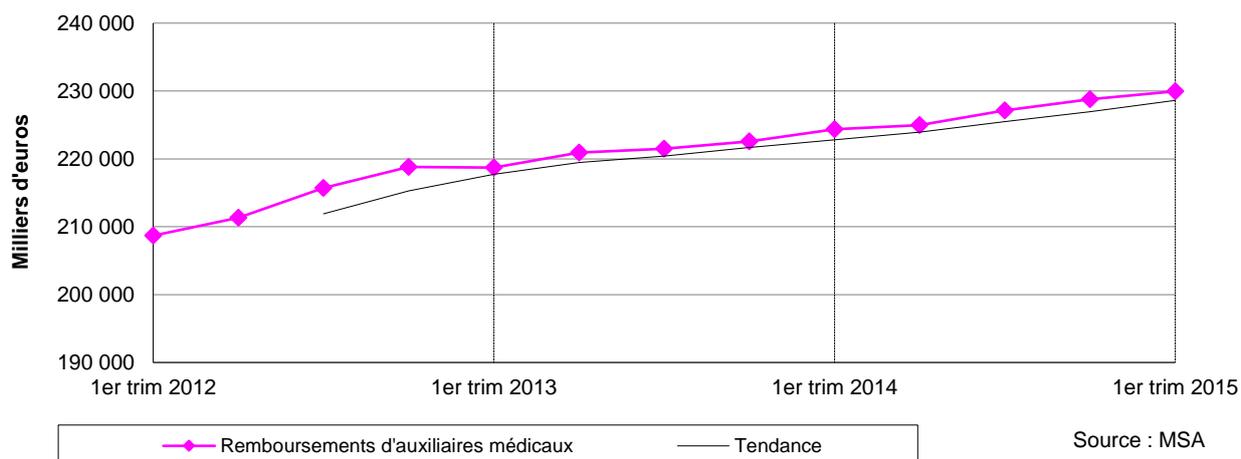
(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

Les remboursements des actes des auxiliaires médicaux ont connu une progression de + 1,0 % au troisième trimestre 2014, suivie d'un premier ralentissement au trimestre suivant (+ 0,7 %), avant de s'établir à + 0,5 % au premier trimestre 2015 (graphique 5). Cette décélération se retrouve dans les deux régimes avec, pour les non-salariés, des remboursements évoluant de + 0,7 % au troisième trimestre 2014 à + 0,6 %, puis + 0,4 % au premier trimestre 2015, et pour les salariés agricoles, successivement de + 1,5 % à + 1,0 % puis + 0,9 %.

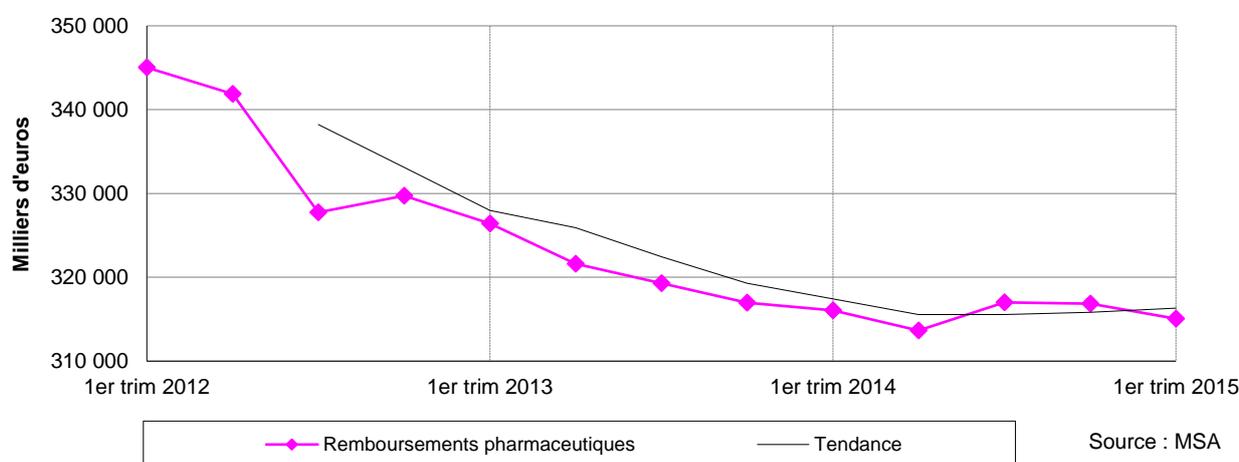
Graphique 5
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)



La reprise de l'activité des infirmiers (mesurée par le dénombrement des coefficients d'actes) est notable sur le premier trimestre 2015 (+ 1,1 %), et encore davantage en comparaison au même trimestre de l'année précédente (+ 3,4 %). L'accélération des remboursements concerne les deux régimes agricoles (+ 0,3 point pour les non-salariés et + 0,2 point pour les salariés entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015).

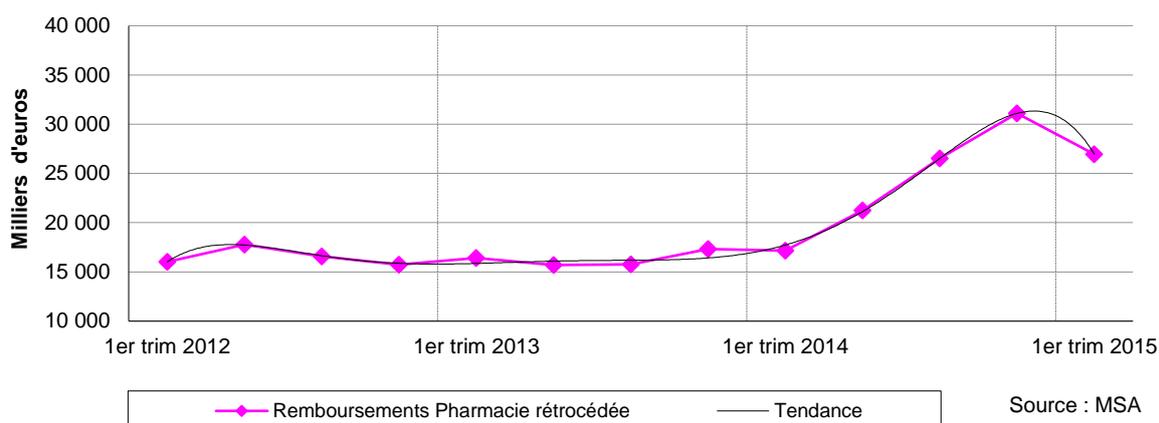
A l'inverse, l'activité des masseurs-kinésithérapeutes est stable, générant même un fléchissement des remboursements (- 0,4 %). Ce recul affecte les non-salariés (- 0,8 %), alors que les salariés enregistrent encore une hausse relative (+ 0,2 %).

Graphique 6
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS PHARMACEUTIQUES (DONNEES CVS-CJO)



Stables au quatrième trimestre 2014, les remboursements de prescriptions pharmaceutiques s'orientent de nouveau à la baisse (- 0,6 %) (graphique 6). Au sein de ce poste, la baisse de la pharmacie en officine est du même ordre mais s'atténue par rapport au trimestre précédent (- 0,6 % après - 1,1 %), conséquence vraisemblable de la période épidémique du premier trimestre 2015. A l'inverse, la pharmacie rétrocedée, directement liée aux dépenses de traitements du VHC, chute de - 13,4 % au premier trimestre 2015, après + 17,2 %. Ce fort recul est lié aux baisses de tarifs des traitements négociés à l'automne 2014 par le Ministère de la Santé, qui ont permis de passer d'un prix moyen de remboursement à l'unité de 578 euros à 522 euros entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015.

Graphique 7
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE LA PHARMACIE RETROCEDEE (DONNEES CVS-CJO)



Les prescriptions pharmaceutiques remboursées avec ticket modérateur sont en reprise (+ 0,6 %) après deux ans et demi de baisses consécutives. Cette augmentation est portée par le régime des salariés agricoles (+ 2,3 %) tandis qu'au régime des non-salariés la baisse s'atténue (- 0,6 %, après - 1,1 % au quatrième trimestre 2014).

Les prescriptions pharmaceutiques remboursées sans ticket modérateur reculent de - 1,1 % au premier trimestre 2015 après + 0,4 % le trimestre précédent. Ce fléchissement est lié au recul des dépenses pour les nouveaux traitements contre l'hépatite C. Au sein de la pharmacie en officine, la pharmacie sans ticket modérateur modère sa baisse (- 0,2 % après - 1,4 %).

La croissance des remboursements des petits appareillages et autres dispositifs médicaux (LPP) ralentie (+ 0,6 % au premier trimestre 2015 après + 1,6 %). Ce ralentissement touche davantage le régime des salariés que celui des non-salariés (respectivement - 1,6 et - 0,7 point entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015).

Les remboursements d'actes de biologie accusent un recul notable de - 3,3 % après un quatrième trimestre 2014 déjà en repli (- 1,1 %). La baisse affecte davantage les non-salariés (- 3,9 %) que les salariés agricoles (- 2,3 %).

Enfin, l'évolution des frais de transport reste contrastée avec un recul de - 1,2 % au premier trimestre 2015 après successivement - 1,1 % et + 2,4 % au troisième et quatrième trimestre 2014. Ce repli touche avec plus de vigueur le régime des salariés agricoles (- 1,7 %) que les non-salariés (- 0,9 %).

Après plusieurs trimestres de hausse, retournement de tendance pour les paiements d'indemnités journalières

Les versements d'indemnités journalières (IJ) au bénéfice des seuls salariés agricoles reculent de - 0,9 % au premier trimestre 2015 après quatre trimestres consécutifs de croissance. Ce repli résulte du retournement de tendance pour les arrêts faisant suite à un accident de travail ou à une maladie professionnelle (- 3,5 %, après + 2,8 % au quatrième trimestre 2014). Les arrêts de travail à la suite d'une maladie reprennent modérément (+ 0,7 %) après leur repli de - 1,1 % au quatrième trimestre 2014, évolution à rapprocher de la période épidémique de ce trimestre.

Pour les non-salariés, la baisse des versements d'indemnités journalières au titre d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle s'accroît (- 2,1 % après - 0,9 %).

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail, retraite et famille.

Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions pharmaceutiques (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus),
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières (hors IJ Maladie des non-salariés agricoles).

Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ des soins de ville : forfait médecin traitant, rémunération au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les indemnités journalières maladie, dont bénéficient les non-salariés agricoles à compter du 1^{er} janvier 2014, ont également été exclues du champ.

Médicaments en officine :

Ils concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocedés » issus de la rétrocession hospitalière. Ces derniers sont dispensés par une pharmacie hospitalière à des patients non hospitalisés.

Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, la pharmacie, les produits de la LPP ainsi que les frais de transport.

Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

Sigles cités :

ACM	: Année complète mobile
C	: Consultations
CJO	: Corrigées des jours ouvrés
CVS	: Corrigées des variations saisonnières
FMT	: Forfait médecin traitant
IJ	: Indemnités journalières
LPP	: Liste des produits et des prestations
MPA	: Majoration personnes âgées
RMT	: Rémunération médecin traitant
VHC	: Virus de l'hépatite C
V	: Visites

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Angéline CAMBUS
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion, Claudine GAILLARD - <gaillard.claudine@cmsa.msa.fr>
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@cmsa.msa.fr